**Ce questionnaire vous permettra de brosser un portrait réaliste de votre situation concernant la gestion des risques en espace clos. Il vous aidera aussi à peaufiner les étapes du plan d’action à mettre en place pour élaborer/mettre à jour votre « Programme de prévention spécifique aux espaces clos ».**

**À l’aide de questions simples, vous pourrez rapidement identifier les éléments problématiques et orchestrer les étapes à réaliser pour effectuer les correctifs nécessaires. Une fois le questionnaire complété, pour les questions auxquelles vous aurez répondu NON (N) ou DOUTE (?), ou pour toute pratique jugée non sécuritaire ou non conforme à la réglementation, une réflexion s’impose avec la/les personne(s) qualifiée(s) et les membres du comité de travail paritaire pour déterminer quelles actions concrètes devront être mises en œuvre pour corriger la situation. Une fois cette étape complétée, les réponses aux questions devraient toutes être OUI (O).**

**Pour permettre de vous y retrouver plus facilement, chacune des questions correspond à une étape du « Plan d’action » et du « Document de support au plan d’action ».**

**[Date de l’autoévaluation]**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **QUESTIONS** | **Oui** | **Non** | **Doute?** |
| 1. **Coordination**   La direction s’est engagée à prioriser l’implantation/mise à jour du programme de prévention spécifique aux espaces clos, notamment en désignant une personne responsable pour coordonner le plan d’action pour l’ensemble de l’organisation et en identifiant les établissements/infrastructures ou services concernés. |  |  |  |
| 1. **Autoévaluation**   Les gestionnaires de tous les établissements/infrastructures ou services qui pourraient comporter des espaces clos collaborent à cette autoévaluation. |  |  |  |
| 1. **Comité de travail paritaire**   Un comité de travail paritaire, dont les membres représentent bien les besoins de toute l’organisation, a été créé afin d’assister la coordonnatrice ou le coordonnateur du plan d’action, notamment pour :   * définir les rôles et responsabilités des différent(e)s intervenant(e)s pour tous les niveaux hiérarchiques; * nommer une ou des personnes qualifiées pour effectuer la cueillette de renseignements pour les espaces clos.   Les membres de ce comité sont formés sur les espaces clos. |  |  |  |
| 1. **Politique SST sur les espaces clos**   La direction a élaboré une politique SST pour les interventions en espaces clos et a annoncé à tout le personnel son engagement à réaliser un plan d’action. |  |  |  |
| 1. **Inventaire et analyse**   Pour chacun des types d'espaces clos, il y a eu une identification des situations de travail et des interventions/tâches pouvant potentiellement être exécutées :   * SANS ENTRER : tâches effectuées à partir de l’extérieur de l’espace clos; * EN ESPACE CLOS : tâches pour lesquelles des procédures d’entrée, de travail et de sauvetage en espace clos s’appliquent. Une identification des dangers et une estimation des risques ont été effectuées par une/des personne(s) qualifiée(s); * EN ESPACE AVEC ACCÈS RESTREINT : tâches effectuées dans un espace avec un accès restreint ou une configuration interne restreinte qui complique l’évacuation, la prestation des premiers secours, le sauvetage ou les autres interventions d’urgence.   Les risques présents ne sont pas ceux dans la définition réglementaire d'un espace clos. Pour en savoir plus, référez-vous aux fiches : « Qu'est-ce qu'un espace clos? » et  « Identification des espaces clos et des espaces avec accès restreint ». |  |  |  |
| **QUESTIONS** | **Oui** | **Non** | **Doute?** |
| 1. **Aménagement/conception**   Un processus d’évaluation et de suivi de l’aménagement/conception sécuritaire des espaces clos est prévu pour estimer la modification de ceux-ci, afin d’intégrer des équipements qui permettent d’éliminer, voire contrôler les risques ou d'intervenir à partir de l'extérieur. |  |  |  |
| 1. **Procédures sécuritaires**   Des procédures sécuritaires sont rédigées pour chacune des tâches à effectuer sans entrer, en espaces clos ou en espaces avec accès restreint. Il en est de même pour les procédures sécuritaires de travail complémentaires (ex.: arrêt et remise en service, travail à chaud, cadenassage, etc.). |  |  |  |
| 1. **Plan de sauvetage**  * Un plan de sauvetage et une formation sont rédigés pour chaque établissement ou infrastructure en tenant compte de la nature des interventions dans les espaces clos. * Ce plan a été éprouvé par des exercices permettant notamment aux travailleuses et aux travailleurs de se familiariser avec leur rôle, le protocole de communication et l’utilisation des équipements de sauvetage prévus, incluant les personnes désignées pour diriger les opérations de sauvetage. |  |  |  |
| 1. **Équipements de protection collectifs et individuels**   Un inventaire des équipements disponibles a été effectué. Les équipements manquants ont été achetés selon les critères qui répondent aux besoins de l’organisation. Des responsables sont désignés pour effectuer le suivi, l’entretien préventif et la réparation de ceux-ci. |  |  |  |
| 1. **Formation et information**  * Toutes les intervenantes et tous les intervenants ont été formés et informés sur les procédures d’entrée, de travail et de sauvetage en espaces clos pour chacune des situations de travail. Il en est de même pour les espaces avec accès restreint. Des formations complémentaires peuvent également être suivies au besoin (ex.: cadenassage, travail à chaud, etc.). * Des exercices permettant notamment aux travailleuses et aux travailleurs d’être familiers avec leur rôle, le protocole de communication et l’utilisation des équipements de sauvetage sont prévus. |  |  |  |
| 1. **Audits**   Des audits sont effectués pour s’assurer que les gestionnaires, les travailleuses et les travailleurs, ainsi que les sous-traitant(e)s appliquent adéquatement les procédures sécuritaires appropriées aux tâches (entrée, travail complémentaire, surveillance, communication et sauvetage) :   * SANS ENTRER : tâches effectuées à partir de l’extérieur de l’espace clos; * EN ESPACE CLOS : tâches pour lesquelles des procédures d’entrée, de travail et de sauvetage en espace clos s’appliquent; * EN ESPACE AVEC ACCÈS RESTREINT : tâches effectuées dans un espace avec accès restreint ou une configuration interne restreinte qui complique l’évacuation, la prestation des premiers secours, le sauvetage ou les autres interventions d’urgence. |  |  |  |
| 1. **Mise à jour**   Des mises à jour des documents, procédures, fiches, etc., sont prévues dès qu’un changement (règlementaire, organisationnel ou autre) touche une intervention dans un espace clos ou avec accès restreint. |  |  |  |

**[Date de l’autoévaluation]**